

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDÉE (Nelly THENAISIE)
11 rue du Longrais – Parc Polaris
85110 CHANTONNAY
- pour le compte de : ENEDIS (Aïcha SAHRAOUI)
2 rue Vasco de Gama
44800 ST HERBLAIN
- Ets chargée des travaux : GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDÉE
11 rue du Longrais – Parc Polaris
85110 CHANTONNAY
- pour le chantier :
 - Lieux des travaux : La Voirie
 - Objet des travaux : Réalisation d'une tranchée de 15 ml pour conduite électrique
 - Date des travaux : Du 23/08/2023 au 07/09/2023
 - Durée des travaux : 15 jours

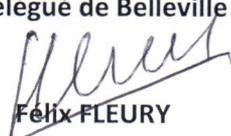
Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 4 août 2023

Le Maire délégué de Belleville sur Vie


Félix FLEURY



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques